

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 15 décembre 2025 à 20h00**

*Nombre de conseillers : 27**Date de convocation : 8 décembre 2025**Présents : 19**Procurations : 4**Absents : 8**Quorum : atteint***Sous la présidence de :** Mme Michèle LECKLER, Maire

Membres présents : BAPST André, BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, ECKERT Christian, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KIESLER Aurore, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, TEINTURIER Nicolas, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : ENGEL Christian, FISCHER Norbert a donné procuration à HEYER Jérôme, GRUBER Martin, GOETZ Anne-Sophie a donné procuration à LECKLER Michèle, SCHNEIDER Sophie, SCHWENTZEL Martin a donné procuration à HORNECKER Sandrine, VAUBOURG Elisabeth a donné procuration à WIMMER Gaëlle, WIEHLE Frédérique.

Membre absent non excusé : /

2025-79. RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DE PLAFONDS MINORES DU RIFSEEP EN CAS DE LOGEMENT DE FONCTION

La délibération a pour objet de préciser les plafonds minorés applicables aux agents bénéficiant d'un logement de fonction attribué au titre de la nécessité absolue de service (NAS), telle que définie par la délibération du conseil municipal du 8 avril 2024. Elle vient compléter les délibérations antérieures relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP 2016-112 du 21 décembre 2016, 2017-098 du 11 décembre 2017, 2020-097-7 du 23 novembre 2020, et 2023-059 du 10 juillet 2023.

Conformément aux textes relatifs aux logements attribués au titre de la nécessité absolue de service, les agents bénéficiant d'un logement de fonction sont soumis à des plafonds indemnitaire spécifiques.

Pour chaque cadre d'emplois, les plafonds IFSE et CIA applicables aux agents logés au titre de la nécessité absolue de service sont minorés comme suit :

Groupe	Fonctions	Cadre d'emplois concernés	Plafond IFSE annuel	Plafond CIA annuel
A1	Direction de la collectivité	Attachés	22 310 €	6 390 €
A2	Direction adjointe de la collectivité	Attachés	17 205 €	5 670 €
A	Animation du Relais Petite Enfance (anciennement RAM)	Educateur de jeunes enfants	/	/
B1	Responsable de service	Rédacteurs	8 030 €	2 380 €
C1	Gestionnaire comptable, Gestionnaire urbanisme, Gestionnaire ressources humaines, Gestionnaire état-civil, secrétariat de direction, élections	Adjoint administratifs	7 090 €	1 260 €

		Accusé de réception en préfecture 067-216703785-20251215-2025-79-DE Par la poste à l'émission : 09/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025		
	Responsable de service	Agents de maîtrise		1 260 €
C2	Agents des espaces verts, agent polyvalent des bâtiments, agent polyvalent spécialisé peinture, agent polyvalent spécialisé menuiserie, agent polyvalent spécialisé dans la maçonnerie et la manutention, agent polyvalent spécialisé dans la chaudronnerie et la serrurerie, agent polyvalent spécialisé électricité, concierge salle des fêtes et Forge, agent d'entretien chargé du nettoyage des bâtiments communaux	Adjoints techniques	6 750 €	1 200 €
	Responsable bibliothèque	Adjoint du patrimoine	6 750 €	1 200 €
	Agent d'accueil	Adjoints administratifs	6 750 €	1 200 €
	ATSEM	ATSEM	6 750 €	1 200 €

- VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.712-1, L.714-4 et suivants,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat ;
- VU les délibérations antérieures relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP 2016-112 du 21 décembre 2016, 2017-098 du 11 décembre 2017, 2020-097-7 du 23 novembre 2020, 2023-059 du 10 juillet 2023,
- VU la délibération du 8 avril 2024 concédant l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ▶ **PRECISE** les plafonds minorés qui s'appliquent aux agents bénéficiant d'un logement de fonction attribué au titre de la nécessité absolue de service,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes mesures d'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 16 décembre 2025

Michèle LECKLER, maire

Florian RISPAL, secrétaire de séance

